

AVIS DE RECRUTEMENT de CONCOURS RESERVES D'AIDE-SOIGNANT

5 postes d'Aides-soignants sont à pourvoir au **Centre Hospitalier de BERGERAC** au titre de l'année 2018, en application des dispositions de :

La loi 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant dispositions diverses relatives à la fonction publique

Le décret 2013-121 du 6 février 2013 pris pour l'application du chapitre III du titre 1^{er} de la loi 2012-347 précitée.

L'arrêté du 18 avril 2013 pris en application de l'article 8 du décret sus visé fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation générale des concours réservés pour l'accès au corps des aides-soignants de la Fonction Publique Hospitalière,

Conditions requises pour postuler :

- Agent occupant un emploi en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) à la date du 31 mars 2013, à temps complet ou à temps non complet pour une quotité de travail au moins égale à 50% d'un temps complet.

- Agent occupant un emploi en Contrat à Durée Déterminée (CDD) ayant une durée de services publics effectifs au moins égale à 4 années en équivalent temps plein :

1/ soit au cours des six années précédant le 31/03/2013.

2/ soit à la date de clôture des inscriptions au recrutement auquel il postule. Dans ce cas, au moins 2 des 4 années de services exigées, en équivalent temps plein, doivent avoir été accomplies au cours des 4 années précédant le 31/3/2013.

Etre titulaire soit du diplôme d'aide-soignant, soit du diplôme d'auxiliaire de Puériculture soit du diplôme d'état d'aide médico psychologique soit d'une attestation d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant ou d'auxiliaire de Puériculture.

Les présentes modalités ne peuvent bénéficier aux agents licenciés pour insuffisance professionnelle ou faute disciplinaire après le 31/12/2010

Modalités d'inscription :

Les entretiens avec le jury se dérouleront le **15 mai 2018**.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **15 avril 2018**.

Le dossier du candidat comportera une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée en utilisant le tableau en annexe, ainsi que les justificatifs des emplois antérieurs au centre hospitalier de BERGERAC.

Les candidatures doivent être adressées à :

Madame Yolande BENANI
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES
CENTRE HOSPITALIER DE BERGERAC
9, Avenue Albert Calmette
24108 BERGERAC CEDEX

La sélection des candidats est confiée à un JURY de 4 membres dont La Directrice ou son représentant, la Directrice des Soins ou son représentant, deux membres des corps de cadre de santé ou des cadres de santé paramédicaux de l'établissement ou à défaut du même département. Au terme de l'examen de l'ensemble des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessus, la commission auditionnera les candidats dont le dossier aura été reconnu recevable.

Les candidats retenus seront convoqués individuellement par courrier pour l'entretien avec le jury.

A l'issue des entretiens, La commission arrêtera, par ordre d'aptitude, la liste des candidats déclarés aptes en prenant notamment en compte les acquis de l'expérience professionnelle.

La date prévue des recrutements est fixée au 1^{er} juillet 2018.

Le présent avis est affiché dans les locaux de l'établissement le **14 mars 2018** et inséré sur le site internet de l'établissement.

Fait à Bergerac, le 2 mars 2018
La Directrice des Ressources Humaines
Affaires Médicales

Yolande BENANI

